Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-200091130-20260924-2026_31-DE

DESTINATION BROCÉLIANDE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Date de la convocation : mercredi 16 septembre 2026

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Syndicat mixte Destination Brocéliande s'est réuni en séance ordinaire en visioconférence, sous la Présidence de Ronan Coignard, après avoir été convoqué, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Brocéliande communauté	Claire Desmars, Ange Prioul, Laëtitia Elie
Montfort communauté	Bruno Duteil, Pascale Martin
Oust à Brocéliande communauté	Alain De Chabannes, David Naël, Yann Yhuel, Gwen Guillerme
Ploërmel communauté	Ronan Coignard, Edwige Messager
CC Saint-Méen Montauban	Magali Gautier

Étaient excusées :

Ploërmel communauté	Fabienne Briero, Michel Gortais

Étaient absents :

Montfort communauté	Elisabeth Abadie,
CC Saint-Méen Montauban	Jenny Quintin

Nombre de présents votants : 12
Nombre de pouvoirs : 0
Secrétaire de séance : Ange Prioul
Assistent à la séance : Pauline Lecomte (agent du SM Destination Brocéliande)

Délibération n° 2026-31

DEMANDE DE SUBVENTION AIRE D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT A LA GARE DE MEDREAC

Le Président rappelle l'appel à projet lancé par la Destination au titre de la fiche-action 2 du contrat de Destination « Développer les services à l'itinérance ». Il explique que les projets lauréats de cet appel à projets ont été accompagnés par les agents de la Destination et leurs partenaires pour consolider les dossiers en vue de leur dépôt de subvention. Il procède ensuite à la présentation du projet d'aire d'accueil et d'hébergement à la gare de Médréac, lauréat de l'appel à projet.

Le Président rappelle que les financements de la région sont plafonnés à 50 % et que, dans le cadre de l'appel à projet « Développer les aires de services et les hébergements légers adaptes aux itinérants », le comité de pilotage du contrat de destination a validé un plancher de 10 000 € d'aide et un plafond d'aide de 20 000 € maximum.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une validation en conseil syndical du 16 juin 2026, pour une demande de subvention à hauteur de 19 663,40 €.

Lors de l'instruction et après obtention des devis définitif, les dépenses éligibles du projet s'élève à 43 938.08 €.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-200091130-20260924-2026_31-DE

Au vu de ces éléments, il propose de valider une demande de subvention pour la commune de Médréac à hauteur de 20 000 €.

➲ **Après avoir délibéré, les membres du Conseil syndical, à l'unanimité :**

- **Valident la demande de subvention de la commune de Médréac au titre du dispositif "Tourisme, identités et transitions : projets de développement des 10 destinations touristiques" pour un montant de 20 000 euros maximum,**
- **Autorisent le porteur de projet à solliciter la subvention du Conseil Régional de Bretagne.**

À Mauron, le 23/09/2026
Pour copie conforme

Le Président,
Ronan Coignard

Le Président
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.